

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
MAIRIE DE VEYNES**



**Compte Rendu  
Conseil municipal du 25 juin 2015**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 25 juin 2015 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

***LA PAROLE AU PUBLIC***

*Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.*

Daniel CALLEBAUT : vous avez décidé de retirer la gestion de la buvette de la piscine à l'OMS : ça tombe mal au moment des restrictions budgétaires. Cette petite manne permettait à l'OMS d'avoir quelques recettes complémentaires car l'OMS redistribue quasiment totalement la subvention attribuée par la commune : s'agit-il d'une mesure de rétorsion ou existe-t-il d'autres motifs à cette décision ?

René MOREAU : on a appris que l'OMS tenait une buvette à la piscine avec du personnel que la commune mettait à disposition et on s'en est étonné. L'OMS a dit acheter du matériel pour la piscine avec ce bénéfice retiré de la buvette. Pourquoi tant de montages alambiqués ? Autant que la commune reprenne la buvette et la mairie achètera le matériel de la piscine. Quand on a appliqué ça, l'OMS est venu dire qu'il n'utilisait pas le bénéfice pour le matériel de la piscine mais pour garder cette somme. On avait décidé d'arrêter « l'usine à gaz », à partir de l'information que l'OMS nous avait donnée initialement. Cela me paraît plus simple et de bon sens et si l'OMS a besoin de 200 à 300 €, j' ai indiqué au Président et au secrétaire qu'on pourrait regarder.

Hervé SANTANA : je suis étonné d'avoir vu une dame du CCAS nettoyant les vitres de locaux privés en centre-ville, dans lesquels se trouvent des tableaux.

René MOREAU : nous avons demandé aux propriétaires de devantures inoccupées de les mettre à disposition de la commune pour faire une exposition des peintres amateurs de Veynes : ça concourt à l'animation et ça complète l'exposition de professionnels présente dans la salle des mariages. On demande la mise à disposition gratuite des vitrines, donc je ne peux demander en plus à chacun de nettoyer ses vitres...Comme la commune intervient pour le Corso, on intervient pour cette

exposition.

Daniel CHEVALLIER : les habitants du Clôt d'Oriol ont pris connaissance d'un panneau indiquant des travaux à venir. En fait, il s'agit d'un pylône de SAIP (Système d'Alerte et d'Information de la Population) de 12m de haut. Je me suis souvenu des réunions du Conseil municipal et j'ai retrouvé la trace d'une délibération du 24 septembre 2013. Cette délibération donnait l'autorisation à Mme le Maire de signer la convention et portait la réalisation de ce pylône dans le quartier du Clôt d'Oriol, sans préciser le numéro de parcelles, ni la nature des travaux envisagés. Les habitants du Clôt d'Oriol ont manifesté une certaine surprise de savoir que la sirène était implantée au Clôt d'Oriol sans avoir de précision sur les raisons qui ont poussé à définir ce lieu d'implantation. Pourquoi cette sirène n'a pas été installée au même endroit que la précédente ? Les habitants ne comptent pas poser problème mais pensent que la démarche a été un peu cavalière et souhaitent que la pose du prochain pylône se fasse dans de meilleures conditions (et là ce sera sous votre responsabilité) et avec plus de concertation

René MOREAU : j'ai reçu un courrier de la Préfecture, quand je suis arrivé en tant que Maire, m'informant de la pose de ce pylône. J'ai rencontré le secrétaire général de la Préfecture et je lui ai demandé de le placer ailleurs. Réponse de la Préfecture : il s'agit d'une décision de protection civile qui appartient à la préfecture et sur laquelle vous n'avez aucun pouvoir. Il a été décidé de positionner cette sirène ici pour alerter une partie de la population veynoise et celle de Furmeyer. Une seconde sera positionnée en zone ouest de la commune et je m'insérerai dans le dispositif pour tenter de choisir le lieu d'implantation.

Daniel CHEVALLIER : le projet nécessite une parcelle communale donc vous aurez votre mot à dire car vous avez à fournir le terrain.

René MOREAU: ce sont des spécialistes, en fonction de la configuration du terrain, qui vous guident dans la détermination des parcelles. J'espère que je pourrai choisir la meilleure parcelle possible, mais je ne suis pas certain du résultat.

Daniel CHEVALLIER : lorsque le choix du Clôt d'Oriol est fait, pourquoi pas, mais cet emplacement précis à l'entrée de Veynes avec un mât de 12m...Dans la délibération, on cite le "Clôt d'oriol", personne ne s'est affolé de savoir où.

René MOREAU : tous ces arguments, je les ai avancés au secrétaire général de la préfecture et il m'a été répondu que les spécialistes avaient défini cet emplacement et je n'ai pas eu le choix. Prenons plus en amont la seconde sirène pour trouver le meilleur positionnement possible, mais je ne suis pas sûr de pouvoir faire valoir mon point de vue.

Florence JANDARD : qu'est ce que la nuit des églises, figurant dans le bulletin municipal ?

René MOREAU : Fabienne DARINI, notre adjointe en charge des animations, est absente et je pratique une large délégation. Je ne suis pas directement au courant. Je vois avec Fabienne DARINI et on vous répondra.

### ***PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE***

Le Maire passe la parole à Bernadette SAUDEMONT concernant la réunion publique annoncée dans le bulletin municipal.

Bernadette SAUDEMONT : la réunion publique prévue fin du mois concernant la révision du PLU est reportée à fin septembre ; en effet, la révision du PLU est couverte par le SCOT et nous attendons encore des renseignements sur la comptabilité (et non de conformité) que doit revêtir

notre document d'urbanisme par rapport au SCOT.

Une réunion extra municipale est déjà intervenue, la concertation est donc en cours. On espère finir le PLU un peu avant l'été prochain.

Le préalable à la réunion publique est la présentation au Conseil municipal de ce qui sera présenté lors de la réunion publique.

Le Maire invite à présent Marc VENTRE à prendre la parole.

Marc VENTRE : je vous annonce l'installation d'une entreprise de réparation d'avions, notamment de « Pilatus », dans la zone du Boutariq. L'entreprise, actuellement installée à la Bâtie-Montsaléon, a choisi la zone du Boutariq pour implanter son centre de réparation des équipements. Cela va représenter 10 emplois dans un premier temps et l'entreprise a des perspectives de développement. Ils vont s'installer dans le bâtiment de Monsieur Chabre (bâtiment gris avec des portes rouges dans la ZA du Boutariq). Le bail a été signé au mois de mai 2015 et des travaux sont en cours. L'entreprise emménagera le 10 août. C'est une excellente nouvelle pour la commune et le territoire.

Franck GATOUNES : s'agit-il d'un déplacement d'emplois de la Bâtie-Montsaléon à Veynes ou d'une création ?

Marc VENTRE : pour le moment, c'est un déplacement d'emplois et les perspectives de développement sont tout à fait intéressantes. Si la réunion publique avait eu lieu, j'aurais demandé au directeur de l'entreprise de venir présenter son entreprise, mais ce n'est que partie remise.

René MOREAU : le secteur de la Bâtie-Montsaléon n'était pas adapté et il fallait maintenir cette entreprise à proximité.

René MOREAU : je reviens sur le bail avec la gendarmerie, et je vous rappelle que l'on a un delta d'environ 10 000 € entre ce que la commune verse à Erilia et ce que la commune perçoit de la gendarmerie. Je vous avais dit avoir rencontré la gendarmerie et je viens juste de recevoir sa réponse : il s'agit d'un refus car ils considèrent que le contrat a été négocié lors de sa signature et que ce contrat reste applicable. Le bail dure 9 ans, je vais voir pour m'assurer que le renouvellement se fasse dans les meilleures conditions pour Veynes mais je crains que cela soit compliqué.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### ***APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU***

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 21 mai 2015**.

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

Le Maire passe à l'ordre du jour et présente la première délibération de l'ordre du jour.

Marie-Christine MOURARET: est-il possible de ne pas mettre d'acronymes dans l'ordre du jour mais de stipuler les dénominations exactes ?

René MOREAU : oui, on m'a déjà fait cette réflexion et on y veillera dans les prochains ordres du jour.

### ***Désignation d'un élu au CNAS***

Monsieur MOREAU propose de désigner un nouvel élu pour représenter la commune de Veynes au Comité National d'Action Sociale. Il est proposé de désigner Madame Jacqueline MARCELLIN pour représenter la commune dans cette instance.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME**

#### ***Protection et aménagement de Glaisette : demandes de subventions***

Madame SAUDEMONT présente la délibération : il s'agit de présenter des demandes de subventions en vue de procéder à des travaux d'aménagements paysagers et de protection de Glaisette.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Médiathèque / cinéma : demandes de subvention***

Monsieur MOREAU présente la délibération : il s'agit de présenter des demandes de subventions spécifiques aux aménagements du cinéma, à la Région et au CNC.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Tarifs 2015 de la buvette de la piscine municipale***

Monsieur MOREAU rappelle que la commune exploitera directement, pour la saison 2015, la buvette de la piscine municipale. Il propose donc d'approuver les tarifs présentés pour les différentes consommations vendues à cette buvette.

Claudette MARSEILLE : faut il créer une régie ?

René MOREAU: elle a été créée par arrêté, le Maire ayant délégation.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, ABSTENTION : Mesdames MARSEILLE et TOIRON et Monsieur GAIGNAIRE.*

#### ***Aménagement du Terrain Guillaume : demandes de subventions***

Monsieur MOREAU propose aux conseillers municipaux de présenter des demandes de subventions à la Région et au CNDS pour l'aménagement du terrain Guillaume, notamment des locaux et la mise en accessibilité de cet espace sportif.

Marie-Christine MOURARET: que signifie CNDS?

René MOREAU : c'est le centre national du développement du sport.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Modification des horaires de mise à disposition du bassin au profit du MNS***

Monsieur MOREAU propose de modifier légèrement les horaires de mise à disposition du bassin au profit du Maître Nageur Sauveteur permettant à ce dernier de dispenser des activités privées, de type cours de natation et autres activités aquatiques.

Marie-Christine MOURARET: j'ai des observations à faire : il semble que les tarifs pratiqués par le Maître nageur ne soient pas uniformes ? Qui définit ces tarifs ? Peut-on avoir le barème des tarifs qu'il pratique, notamment pour ce qui concerne de faire passer des attestations ou diplômes parfois nécessaires aux personnes pour intégrer des écoles ou autres ?

René MOREAU : on va se renseigner auprès du Maître Nageur et on va lui demander de définir un tarif et l'appliquer à tous.

Claudette MARSEILLE : la piscine ferme donc à 18h45 au public dorénavant ?

René MOREAU : oui.

*La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION de Mme MOURARET et M GATOUNES*

***Convention de mise à disposition du minibus de l'OMS***

Monsieur MOREAU propose aux conseillers municipaux de passer une convention avec l'Office Municipal des Sports permettant la mise à disposition par ce dernier d'un véhicule de type minibus pour la mise en œuvre d'une navette entre le site du plan d'eau et le centre-ville, le jeudi matin du 9 juillet au 27 août 2015. Le coût de la mise à disposition est de 0,25 € / km, la commune prenant en charge le carburant

Michel GAIGNAIRE : c'est le même tarif que pour les associations sportives ?

René MOREAU : oui, le prix a été négocié car 0,30 € / km étaient initialement proposés.

Claudette MARSEILLE : on pourrait aussi envisager une participation des gérants de campings ; ça se fait ailleurs.

René MOREAU : oui, c'est à voir, pourquoi pas.

Franck GATOUNES : qui assure la conduite ?

René MOREAU : la même personne que l'an passé, salariée par la commune pour assurer cette navette.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Conventions d'occupation privative du domaine public applicables au plan d'eau***

Monsieur MOREAU propose aux conseillers municipaux d'autoriser, à l'instar des années précédentes, des occupations privatives du domaine public du plan d'eau des Iscles en vue de permettre à 2 professionnels de proposer des activités privées. Il propose de fixer le montant des droits de place qui seront appliqués à ces 2 professionnels.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Désignation d'un élu au Conseil d'administration de l'Office du Tourisme***

Monsieur MOREAU propose aux conseillers municipaux de désigner 2 nouveaux élus pour représenter la commune au sein de l'Office du Tourisme, parmi les 5 à désigner.

Il est proposé de désigner Messieurs Marc VENTRE et Jean PELLOUX, étant précisé que le Maire est membre de droit et que les 3 autres représentants de la commune sont Fabienne DARINI, Nathalie FERRERE et Christian AUBERT.

Michel GAIGNAIRE: qui sont les 2 sortants ?

René MOREAU: Christiane Baillet, qui a démissionné, et Frédéric DUMONT

Claudette MARSEILLE : il n'y a pas de proposition aux autres conseillers municipaux ?

René MOREAU: on a pensé normal de remplacer 2 membres de la liste majoritaire par 2 de la même liste.

*La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Mme MOURARET et M GATOUNES.*

***Application de l'abonnement « Enfants » à la piscine aux personnes handicapées***

Monsieur MOREAU rappelle qu'un tarif spécifique a été fixé par le Conseil municipal pour l'accès des personnes porteuses de handicap à la piscine municipale.

Saisi par un usager, il propose aux conseillers municipaux d'étendre l'abonnement « Enfants » à la piscine aux personnes handicapées.

Franck GATOUNES : je trouve le principe dévalorisant ; ça veut dire que l'on traite la personne handicapée comme un enfant.

René MOREAU : ça répond à la demande de l'utilisateur, qui a été formulée comme telle

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES SENIORS PERSONNES HANDICAPEES JUMELAGE***

Le Maire passe la parole à Madame Jacqueline MARCELLIN, Adjointe aux Affaires scolaires et sociales, Séniors, Personnes handicapées et Jumelage.

***Mise à disposition de personnel au bénéfice du Centre social rural Emile Meurier***

Madame MARCELLIN propose aux conseillers municipaux de mettre à disposition du Centre social l'éducateur sportif de la commune, pour la période du 6 au 24 juillet 2015, dans le cadre de l'ALSH. En contrepartie de cette mise à disposition, le Centre social versera à la commune une participation financière de 15,28 €/heure.

René MOREAU : c'est une convention habituelle.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Désignation d'un élu suppléant au Conseil d'administration du Collège François Mitterrand***

Monsieur MOREAU propose aux conseillers municipaux de désigner un élu suppléant pour représenter la commune au sein du CA du Collège. Il propose de désigner Monsieur Jean-Paul ARTIGUES.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, ABSTENTION : Mme MOURARET et M GATOUNES.*

***Désignation d'un élu au Conseil d'administration du Centre social rural Emile Meurier***

Monsieur MOREAU propose aux conseillers municipaux de désigner un élu au CA du Centre social Emile Meurier. Il propose de désigner Madame Sandra CHEVALIER.

Michel GAIGNAIRE : toujours en remplacement de Frédéric DUMONT ?

René MOREAU : oui

*La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Mme MOURARET et M GATOUNES.*

***COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT***

### ***Rapport du Maire sur les régies de l'eau et de l'assainissement***

Monsieur AUBERT présente la rapport sur les régies de l'eau et de l'assainissement.

Franck GATOUNES: peut-on le consulter ? Ça aurait été bien de le consulter en amont et de pouvoir en délibérer utilement ensuite  
on me demande de m'exprimer sur le sujet, sur un document de 300 pages, que je n'ai pas consulté.

René MOREAU: on note votre remarque et tous les éléments sont à votre disposition en amont de la réunion.

Franck GATOUNES: je m'abstiendrai car je n'ai pas eu le temps de consulter le document.

*Le rapport du maire est approuvé à l'unanimité ; ABSTENTION : Mme MOURARET et M GATOUNES.*

### ***Subventions Façades/Toitures/Vitrines***

Madame SAUDEMONT propose d'attribuer les deux subventions suivantes :

- subvention de 1850 € attribuée à LOMBARD Jean-Claude pour une toiture rue Anatole France
- subvention de 1850 € attribuée à AUBERT Christian pour une toiture Esplanade Normandie Niemen

Marie-Christine MOURARET: on respecte le périmètre ? Avant, seul le centre ville était concerné

Bernadette SAUDEMONT : le périmètre a dû être étendu à l'ensemble de la commune

Marie-Christine MOURARET: peut être faire une communication sur ce sujet car je pense qu'une grande partie de la population n'est pas au courant

René MOREAU : oui, on passera l'information sur le bulletin municipal et sur le site internet.

*La délibération est adoptée à l'unanimité ; NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Mme FERRERE et Ms AUBERT et DUMONT.*

### ***Convention de servitudes au profit d'ERDF***

Madame SAUDEMONT présente la délibération : il s'agit de permettre la constitution de servitudes sur des parcelles appartenant à la commune, au profit d'ERDF pour la réalisation de deux projets : l'un concerne le projet d'aménagement de la RD 994 par le Département ; l'autre concerne un projet de parc solaire à la Bâtie-Montsaléon.

En contre partie des 2 servitudes ainsi créées, ERDF versera 2 indemnités forfaitaires de 20 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## ***COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION***

Le Maire donne la parole à Monsieur Jean Paul ARTIGUES, Adjoint aux Finances.

### ***Décision modificative n°2 du budget de la commune***

Monsieur ARTIGUES propose la DM n°2 au budget :

- en section de fonctionnement, il s'agit d'ajouter des crédits aux locations mobilières et à l'entretien de voies et réseaux (permettant la remise en état de la montée de Châteauvieux) ; en recettes, on note un ajustement des dotations de l'État et un ajout de crédits au titre du Fonds de Péréquation des recettes communales et intercommunales ;
- en section d'investissement, il s'agit d'ajouter des crédits pour la réfection des murs d'enceinte du

cimetière communal ; en recettes, on note l'ajout de crédits au titre du FCTVA.

René MOREAU: concernant le Fonds de Péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC), fonds perçus par l'intercommunalité et reversés aux communes, la répartition se fait soit par application du droit commun, soit par règle dérogatoire (devant faire l'objet d'un vote par le conseil communautaire et par la majorité qualifiée des conseils municipaux). J'ai craint une baisse du FPIC en application du régime dérogatoire ; la CCBD a été d'accord pour reverser l'intégralité des sommes aux communes par application du droit commun, d'où le retrait de l'ordre du jour du point concernant la répartition du FPIC.

Marie-Christine MOURARET: il serait opportun d'avoir les délibérations à l'avance car on en prend connaissance le soir même seulement.

René MOREAU: on avait des contraintes de calendrier et je comprends que ce soit désagréable pour vous ; on fera une commission finances à chaque fois pour présenter les DM.

*La décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Mme MOURARET et M GATOUNES*

#### ***Décision modificative n°2 au budget de l'assainissement***

Monsieur ARTIGUES propose la DM n°2 au budget de l'assainissement : il s'agit d'ajouter des crédits sur l'opération de l'avenue Picasso et à la STEP.

*La DM n°1 est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Mme MOURARET et M GATOUNES*

#### ***Attribution de subvention au NERGI CLUB***

Monsieur ARTIGUES propose d'attribuer une subvention au NERGI CLUB, suivant la proposition de l'OMS, d'un montant de 1231 €.

Franck GATOUNES: des bruits courent qu'il y a avait un trou de 9000 € dans l'association ; on apprend que tout est entré dans l'ordre : comment cela a été résolu ?

René MOREAU: il y avait un déficit de plus de 8000 €, un prêt de 2000 € de l'OMS ,d'où déficit de 6000 € environ. L'association a eu 2 dons de personnes physiques qui ont comblé ce déficit, dont il ne m'appartient pas de demander l'identité. Tout est rentré dans l'ordre aujourd'hui, c'est pourquoi on vous propose cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Mmes MARSEILLE, TOIRON et MOURARET et Ms GAIGNAIRE et GATOUNES*

#### ***Participation aux frais de cantine d'autres communes***

Monsieur ARTIGUES rappelle aux conseillers que certaines communes ont accepté de participer aux frais de cantine scolaire supportés par la commune de Veynes, auquel cas les familles se voient appliquer le même tarif qu'aux familles veynoises. Outre les communes pour lesquelles le Conseil municipal a déjà délibéré, la commune de Savournon accepte de participer au déficit supporté par la commune au titre du service de cantine scolaire.

Il convient donc d'appliquer les tarifs applicables aux familles veynoises aux familles résidant à Savournon.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Transformation de poste***

Monsieur MOREAU rappelle aux conseillers qu'un Rédacteur, en poste au service Finances, part en retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Son remplacement sera assuré par un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup>



classe, ayant démontré ses capacités à assurer de telles fonctions.

Ainsi, il propose de supprimer le poste de Rédacteur territorial et de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Désignation des délégués de la commune de Veynes à la Commission Accessibilité de la CCBD***

Monsieur MOREAU rappelle l'obligation de constituer une commission Accessibilité de la CCBD et propose de désigner Mme Saudemont et M Gatounes.

Franck GATOUNES: la création de cette commission est passée une délibération de la CCBD, adoptée à l'unanimité ; je n'ai pas compris la dernière fois pourquoi le conseil municipal n'a pas délibéré également

René MOREAU: je ne voyais pas d'intérêt à participer à ces commissions, qui prennent du temps, car ces temps de réunions viennent s'ajouter encore. ; mais j'ai compris depuis que cette participation pourrait être intéressante pour la commune

Franck GATOUNES: pourrais-je accéder à ce dossier à la mairie ?

René MOREAU : vous êtes conseiller municipal, vous accédez aux dossiers que vous voulez.

René MOREAU : je vous propose M Gatounes comme représentant de la commune, aux côtés de Mme Saudemont, car il s'est révélé être quelqu'un ayant le souci de ce dossier et le connaissant bien

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Concernant la Nuit des églises, après renseignement, il s'agit d'un concert à la chapelle notre dame de la pitié, d'un guitariste japonais, le 4/07/15.

Franck GATOUNES : je souhaite revenir sur la dénomination de l'arrêt de bus pour les collégiens sur la place du 19 mars 1962. Puisque c'est un arrêt, on n'a pas à l'appeler « gare », certaines personnes risquent de venir chercher un billet et une correspondance ;...

René MOREAU : cette mise au point est effectivement nécessaire : c'est venu d'une confusion avec le CG qui, à l'époque, avait un projet de « gare routière », et tout le monde a repris ce terme pour parler de leur projet, essentiellement dédié aux transports scolaires, et point d'arrêt des lignes cadencées. Il n'y a de gare routière qu'à la gare SNCF, gare multimodale. La place du 19 mars est un arrêt seulement, essentiellement réservé aux scolaires. Nous le rappellerons également sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.